



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Porcs

Question écrite n° 4143

### Texte de la question

M. Remy Auchede attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des éleveurs de porcs. Le marché du porc en est à son neuvième mois de crise et le marché du porcelet est également effondré. Les organisations professionnelles estiment que la forte surproduction hollandaise ne permet pas d'envisager une reprise rapide des cours. Tous les éleveurs sont touchés. La situation la plus inquiétante étant celle des naisseurs et des récents investisseurs. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures d'accompagnement il compte mettre en place d'urgence pour les élevages les plus fragiles et pour permettre que soit repercutée immédiatement et totalement dans le coût de production du porc la baisse des prix des céréales. Il est de l'intérêt commun des céréaliers et des producteurs de porcs que les livraisons directes entre céréaliers et producteurs de porcs soient favorisées.

### Texte de la réponse

Les cours du porc ont en effet enregistré depuis le mois de décembre 1992 une baisse sensible. Ils avaient, atteint pendant plusieurs mois et jusqu'à l'été 1992 un niveau exceptionnellement élevé en raison notamment d'une réduction de l'offre sur le marché communautaire, liée principalement à la baisse de production dans les nouveaux Länder de l'Allemagne. La moyenne des prix des années 1990, 1991 et 1992 - cotation nationale classe U -, respectivement 10,94, 10,95 et 11,15 francs par kilogramme, illustre la situation favorable des producteurs pendant de longs mois. Le renversement de tendance à la fin de l'année 1992 et la dégradation du marché résultent de l'importante augmentation de production enregistrée en 1992 (amplifiée depuis l'été) alors que la consommation et les exportations stagnaient ou regagnaient. Ainsi, l'ensemble du cheptel porcin de la CEE a augmenté entre août 1991 et août 1992 de 2,8 p. 100 avec des augmentations respectives de 8,1, 6,3 et 5,9 p. 100 pour le Danemark, les Pays-Bas et la France. Pour remédier à cette dégradation du marché, des mesures ont été prises tant au niveau communautaire qu'au niveau national. Au niveau communautaire, la France a demandé et obtenu en mars une augmentation des restitutions pour certains produits. En mai, une nouvelle augmentation - exceptionnelle - des restitutions a été obtenue pour un tonnage fixe (30 000 tonnes) et une destination précise (trois républiques de l'ex-URSS) notamment pour éviter une nouvelle dégradation du marché consécutive à la reprise des abattages danois après trois semaines de grève. Une opération de stockage privé est aussi en cours, mais la France privilégie les actions visant à augmenter les exportations vers les pays tiers. Au niveau national, le dispositif Stabiporc a été mis en œuvre dès le mois de mai. Il s'agit d'une caisse de régulation de la trésorerie des éleveurs, destinée à leur permettre d'alléger les difficultés financières. Ce dispositif national, a donné dans le passé de bons résultats, et est en vigueur depuis le début du mois de mai. Ces fluctuations conjoncturelles néfastes pour l'ensemble des producteurs de la Communauté montrent que la maîtrise de l'augmentation de la production doit être mieux assurée. Il convient d'améliorer en effet l'adéquation de l'offre à une demande stable, dans ce marché qui ne peut que rester un marché très largement intracommunautaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Auchédé Rémy](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4143

**Rubrique :** Elevage

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 19 juillet 1993, page 2063

**Réponse publiée le :** 20 septembre 1993, page 3043